



ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS

AVCAC

D'AFRIQUE CENTRALE



**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BANGUI
POUR UNE VISION COMMUNE
EN MATIERE DE
GOUVERNANCE FORESTIERE URBAINE**
Atelier du 27-28 Septembre 2022
à LIBREVILLE

PLAN DE LA PRESENTATION

1. LOCALISATION DE LA VILLE (Cadre physique)
2. PROBLEMATIQUE DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE URBAINE
3. PERSPECTIVES EN MATIERE DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE URBAINE
4. PROFIL CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE
5. ETAT DES LIEUX DE LA LEGISLATION EN MATIERE DE COMMUNALISATION DES FORETS



PLAN DE LA PRESENTATION

6. LES STRATEGIES MISES EN PLACE PAR LA VILLE DE BANGUI

6.1. Stratégies relatives aux enjeux liés à la pollution atmosphérique

6.2. Stratégies relatives aux enjeux liés à la lutte contre l'érosion et aux fonctions récréatives des espaces verts en milieux urbains et périurbains (Piler Atténuation)

6.3. Stratégies relatives aux enjeux liés à la production agricole (Piler Adaptation)

6.4. Stratégies transversales

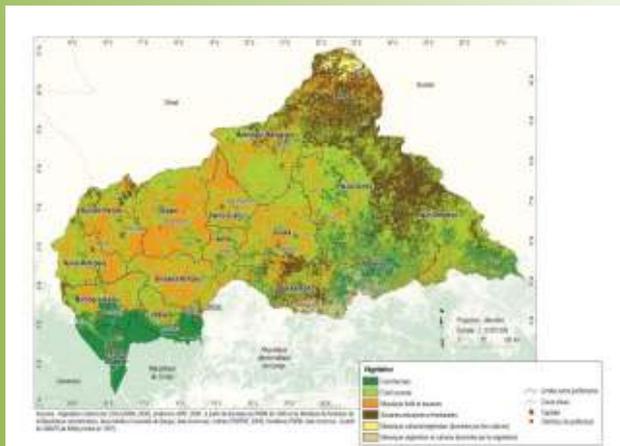
6.5 Stratégies de mobilisation des ressources

7. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PAAEDC

8. CADRE DE MONITORING ET DE SUIVI EVALUATION DU PAAEDC

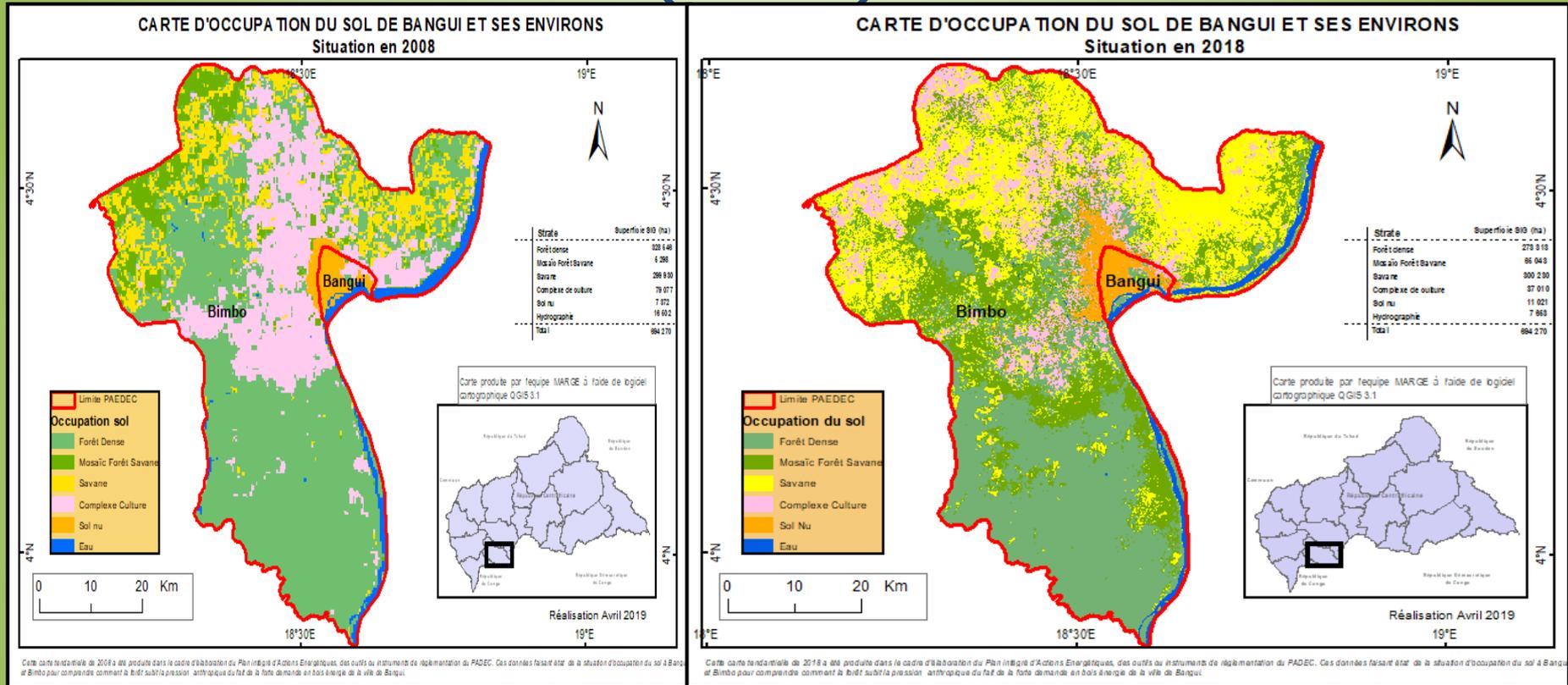


1. LOCALISATION DE LA VILLE Cadre physique



Localisation : 4°21' et 4°26' latitude Nord et 18°32 et 19°33' longitude Est
Superficie : 67 Km² (4286 km²)
Relief : Chaîne de collines, zones marécageuses et plaines
Hydrographie : Rivière M'Poko

1. LOCALISATION DE LA VILLE: Cadre physique (Suite)



Climat : Type guinéen forestier avec deux saisons (pluvieuse et sèche)

Variables climatiques moyens : Température maximale (32,4°C) et pluviométrie (1500mm)

Végétation : Forêt dense (39%), Mosaïque forêt Savane (12%), Savane (42%), Complexe de culture (5%) et Sols nus (2%)

Taux de déforestation : 1,4% en dix (10) ans

Réserve spéciale : GBAZABANGUI (9,15 km²) depuis 31 décembre 1997

2. PROBLEMATIQUE DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE URBAINE

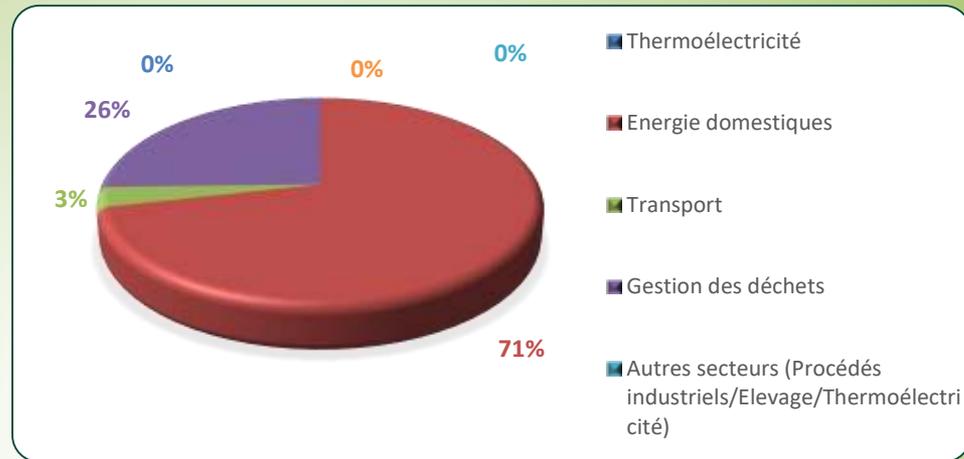
- **BANGUI** Ville capitale de la République Centrafricaine située au cœur du continent compte à ce jour une population estimée à environ 2 millions d'habitants.
- Pendant ces 3 dernières décennies, elle est confrontée à la problématique de gouvernance forestière liée à la dégradation accélérée des ressources naturelles de son territoire avec des conséquences graves sur les conditions de vie des populations urbaines et périurbaines.
- La pression de cette population en quête de terres cultivables et bois énergie ainsi que les feux de brousse enregistrés périodiquement pendant la saison sèche contribuent à diverses formes de dégradation qui concourent à la réduction des superficies forestières avec une vitesse de recul moyen de 300 mètres par an le long des axes qui desservent la capitale. Avec ce taux annuel de dégradation, la menace est à considérer et mérite des alternatives en créant un cadre idéal qui servira de protection, de détente et d'assainissement de l'environnement urbain.

3. PERSPECTIVES EN MATIERE DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE URBAINE

- Installer une ceinture verte (une bande boisée) tout autour de la ville avec pour vocation de promouvoir le reboisement urbain et protéger la ville de BANGUI des intempéries liées aux changements climatiques. Pour ce faire, plusieurs hectares de verdure doivent être créés. Cela permettra la création d'un « mur vert » et ainsi d'un microclimat en vue de protéger la capitale des intempéries;
- Aménager des espaces verts (Parcs d'attraction, zones récréatives) à divers endroits de la ville sur le domaine public, La conception de ces espaces doit être articulée en 3 phases:
 - ✓ *une **phase préliminaire** de la classification territoriale et d'une étude spatiale*
 - ✓ *une **phase de conception** qui, sur la base des analyses effectuées, développe plusieurs hypothèses*
 - ✓ *une **phase d'approfondissement technique** pour la définition de la meilleure solution identifiée avant la mise en œuvre.*
- Un plan d'aménagement et de gestion qui découpe le patrimoine forestier de la ville en trois zones : une zone récréative, une zone de production et une zone agroforestière.

4. PROFIL CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE

• 4.1. Emissions des polluants atmosphériques



Dégradation croissante de la qualité de l'air :

- **Pollution intérieure** : Usage du bois de chauffe, **Air intérieur plus pollué** : Energie domestique principal contribuable (89%) contre (10,78%) Transport et exploitation de véhicules usagées, etc,
- **Pollution extérieure** : Incinération à l'air libre de déchets ménagers, feux de brousse et exploitation de véhicules usagées, etc,

Capacité de séquestration : réduite de 8,86% en dix (10) ans

Potentiel polluant : CO (85,37%), gaz incolore et inodore «**tueur silencieux**»

Impact sur le PIB : 2% (coût des prises en charge sanitaires)

Facture sanitaire équivalente à 2% du produit intérieur brut

4. PROFIL CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE (Suite)

4.2 Cadre de surveillance



- **Juridique** : Code de l'Environnement
- **Stratégique** :
 - ✓ Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (Accord Climat de Paris 2015)
 - ✓ Coalition pour le Climat et l'Air Pur
 - ✓ **Programme Fonds Vert Climat**
- **Institutionnel** :
 - ✓ Ministère en charge de l'Environnement : Coordination Nationale Climat, Direction Générale de l'Environnement
 - ✓ Ministère en charge du Transport : Direction Générale de la Météorologie soutenue par Service météo (ASECNA)
- **Projets en cours** :
 - ✓ Renforcement des capacités institutionnelles
 - ✓ Surveillance pollution atmosphérique (RAF7016)

4. PROFIL CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE (Suite)

4.3. Vulnérabilité aux Changements Climatiques Changements projetés

- ✓ Augmentation sensible de la température :
1,4 - 2,7°C (2050)
- ✓ Augmentation des extrêmes de températures :
Nombre de jours et de nuits froids (-9%) ainsi que du nombre de jours (10-13%) et de nuits (29-39%) chauds.
- ✓ Changement modéré du total des précipitations :
- ✓ Répartition temporelle des pluies moins uniforme : Augmentation sensible des séquences sèches pendant la saison des pluies.
- ✓ Augmentation de l'intensité des précipitations extrêmes ou pluies diluviennes et orageuses : mais presque aucun changement dans leur fréquence.
- ✓



Vulnérabilité aux changements climatiques



Composantes de la ville		Augmentation de la pluviométrie	Sècheresse
Cadre physique	Territoire	Inondations , Erosion hydrique, Appauvrissement des sols	Convexion pédestre
	Hydrographie et Patrimoine forestier et biodiversité	Sédimentation et Colonisation végétale Pollution des nappes phréatiques	Dégradation du patrimoine forestier Feux de brousse Baisse du niveau des nappes phréatiques et assèchement des cours d'eau
Secteurs socioéconomiques	Bâti et ouvrages	Destruction des habitats et autres ouvrages	Îlots de chaleur
	Assainissement, eau et santé	Pollution des sources d'eau (puits), Prolifération des vecteurs et agents pathogènes	Pénurie d'eau Recrudescence des maladies cardiovasculaires
	Agriculture et sécurité alimentaire	Augmentation des pertes agricoles , monétaire	Insécurité alimentaire, Pauvreté
	Energie	Fragilisation voire effondrement des infrastructures	Baisse de la production de la centrale hydroélectrique de Boali

Le coût des pertes dues aux inondations: 5 milliards F CFA/an

5. ETAT DES LIEUX DE LA LEGISLATION EN MATIERE DE COMMUNALISATION DES FORETS DANS LA VILLE DE BANGUI

5.1. Textes en vigueur

- **Juridique :**

Plusieurs textes régissent les activités liées aux ressources forestières :

- ✓ **Le *Code forestier*** rendu officiel par la Loi n° 08.022 promulguée le 17 octobre 2008
- **L'*Ordonnance n° 84.045*** du 2 juillet 1984 relative à la protection de la faune sauvage et à la réglementation de l'exercice de la chasse en République centrafricaine ;
- **La *Loi n° 07.018*** du 28 décembre 2007 qui établit le Code de l'environnement ;
- Les *décrets de création des aires protégées* qui décrivent les limites des aires protégées
- **Institutionnel :**
 - ✓ La gestion des écosystèmes forestiers est assurée par le MEFCP, qui regroupe 5 directions dont celle du CDF, principalement impliquée dans le cadre de ce projet.
 - ✓ Le CDF a pour mission de gérer l'information forestière et de produire les statistiques forestières annuelles. Le MEFCP comprend également une brigade d'intervention et de contrôle qui vérifie les infractions et fait respecter la législation forestière.
 - ✓ Il est soutenu par le PARPAF qui s'occupe de mettre en place les normes d'aménagement, d'encadrer et d'accompagner les exploitants forestiers dans la production des plans d'aménagement.



5. ETAT DES LIEUX DE LA LEGISLATION EN MATIERE DE COMMUNALISATION DES FORETS DANS LA VILLE DE BANGUI

5.2. Principaux instruments élaborés

- ✓ **La Contribution Déterminée Nationale (CDN) révisée** en 2021 principal instrument de planification stratégique du pays. Elle se fonde sur les conséquences probables des variations et changements climatiques projetés à l'horizon 2030, l'évolution à date des émissions et absorptions de gaz à effet de serre, les impacts et vulnérabilités existantes et potentielles, pour :
 - Décrire un scénario tendanciel (ou Scénario Business as Usual-BAU) des émissions de GES dans les secteurs les plus émetteurs : **Energie ; Agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ; Procédés industriels ; Déchets ;**
 - Proposer des mesures d'atténuation susceptibles d'infléchir la courbe tendancielle (besoins d'investissement additionnels requis de la communauté internationale)
 - Identifier les mesures d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables (Agriculture, Energie, Foresterie, Ressources en Eau, Santé, Aménagement du territoire, Infrastructures et habitat), en cohérence avec les objectifs poursuivis par la planification sectorielle.
- ✓ **Le Cadre National d'Investissement REDD+ (CNI-REDD+)** élaboré en mars 2020, est l'outil d'opérationnalisation de la mise en œuvre du processus REDD+ sur le territoire national, afin de réduire de 5 % les émissions du pays à l'horizon 2030 et de 25 % à l'horizon 2050, tout en assurant un taux de croissance moyenne annuel des activités agricoles de 6 % et une stabilisation du taux de l'insécurité alimentaire à 15 %.
- ✓ **Les normes nationales d'élaboration des plans d'aménagement définies par le Projet d'Appui à la Réalisation de Plans d'Aménagement Forestier (PARPAF)**
- ✓ **Le Plan d'Action en faveur de l'Accès Durable à l'Energie et du Climat (PAAEDC)**

6. LES STRATEGIES MISES EN PLACE PAR LA VILLE DE BANGUI



Vision du PAAEDC

Faire de Bangui, « une ville paisible, verte, durable et résiliente au changement climatique où il fera bon vivre et travailler »

Alignement stratégique

- ✓ Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (**RCPCA**) ;
- ✓ La Contribution Déterminée au niveau National (**CDN**)révisée soumis dans le cadre du nouvel Accord Climat de Paris 2015 ;
- ✓ Document de Politique Energétique National (**DPEN**);
- ✓ Stratégie de Développement Rural, de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (**SDRASA**)
- ✓ Foresterie Urbaine et Périurbaine (**FUPU**) en cours d'actualisation avec la politique nationale forestière.
 - ✓ Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (Accord Climat de Paris 2015)
 - ✓ Programme d'Action National D'Adaptation (PANA 2008)
 - ✓ Programme pays de la RCA «pour s'engager avec le Fonds Vert Climat» (2018)
 - ✓ Plan d'Action facilitant l'Accès Durable à l'Energie et pour le Climat (PAAEDC)



6. LES STRATEGIES MISES EN PLACE PAR LA VILLE DE BANGUI

Processus d'élaboration

1. ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ONGI HELPAGE RWANDA PROGRAMME-RCA (Codemandeur)
2. APPUI FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE
3. EXPERTISE DU CABINET D'ETUDES : MARGE
 - ✓ Pouvoir public
 - ✓ Secteur privé
 - ✓ Organisations de la société civile
 - ✓ Partenaires au développement
 - ✓ Population



MARGE SARL Siège
16 rue Jacques Mignard,
31700 Blagnac, France
+33 9 86 21 53 56

contact@marge.eu

www.marge.eu

Objectifs (2030)

Atténuation : Améliorer la qualité de l'air dans la ville de Bangui

Adaptation : Renforcer la résilience de la ville de Bangui par rapport aux changements climatiques

Energie : Faciliter l'accès à l'énergie durable pour tous les ménages de la ville de Bangui



6.1. Stratégies relatives aux enjeux liés à la pollution atmosphérique (Piler Atténuation)

- ✓ Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des institutions chargées de la surveillance de la pollution atmosphérique dans la ville de Bangui (1,5 Milliards FCFA, soit 2,3 millions d'euros) de façon à réduire d'au moins 30% les émissions des polluants climatiques pour que le territoire communal redevienne plus viable et résilient aux impacts négatifs des CC.

Composantes :

- *Améliorer le cadre juridique et institutionnel des Statistiques nationales*
- *Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'ICASEES*
- *Créer une unité de surveillance de la pollution atmosphérique*
- *Commanditer une étude sur la fabrication artisanale de briques cuites*

Arrangement institutionnel : Municipalité de Bangui, Coordination Nationale Climat, ICASEES et Laboratoire Energétique Carnot (UB).

- ✓ Doter la ville de Bangui d'un système de monitoring de la pollution atmosphérique opérationnel.
- **Mise en œuvre :**
 - ✓ **Coût 1,5 milliards F CFA (2,3 millions d'euros)**
 - ✓ **Période 2022 - 2025**



6.2. Stratégies relatives aux enjeux liés à la lutte contre l'érosion et aux fonctions récréatives des espaces verts en milieux urbains et périurbains (Piler Atténuation)



- **Objectif : 10 000 ha d'agroforesterie et 1000 ha de plantations** (augmentation de la capacité de séquestration de 5%)
- **Composantes :**
 - ✓ ***Restauration et la valorisation de la réserve forestière de GBAZABANGUI***
 - ✓ ***Création des espaces verts et le boisement des voiries et des espaces publics (établissements scolaires, etc.)***
 - ✓ ***Promotion de plantations forestières dédiées au bois énergie***
 - ✓ ***Renforcement des capacités des acteurs de la filière Bois énergie***
 - ✓ ***Education Citoyenne sur l'Ecologie.***
- **Arrangement institutionnel :** Municipalité de Bangui, Ministères en charge respectivement des Forêts, de l'Agriculture et de l'Environnement d'une part et bénéficiera de l'assistance technique du WWF,
- **Mise en œuvre :**
 - ✓ **Coût 17,5 milliards F CFA (23 millions d'euros)**
 - ✓ **Période 2022 - 2025**

6.3. Stratégies relatives aux enjeux liés à la production agricole (Piler Adaptation)

- Objectif : 10.000 ha emblavés et 20.000 producteurs formés
- Composantes :
 - ✓ *Organiser et développer les capacités des producteurs*
 - ✓ *Organiser le marché de stockage de produits agricoles ainsi que la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL),*
 - ✓ *appuyer les ONG et directement les agriculteurs pour le transfert de connaissances et technologies en agriculture écologique.*
- **Arrangement institutionnel** : Municipalité de Bangui et Ministère en charge de l'Agriculture.
- **Mise en œuvre** :
 - **Coût 6,55 milliards F CFA (9,9 millions d'euros)**
 - **Période 2022 - 2025**



6.4. Stratégies transversales

- **Objectif** : Sensibiliser tous les acteurs sur les défis complexes que pose le changement climatique en vue de l'appropriation du PAAEDC
- **Composantes** :
 - ✓ *développer des outils communicationnels*
 - ✓ *intégrer dans les curricula scolaires*
 - ✓ *produire des documents scolaires*
 - ✓ *Organiser des campagnes de communication*
- **Arrangement institutionnel** : Municipalité de Bangui et Ministères en charge de l'Environnement, de l'Education Nationale et de la Communication.
- **Mise en œuvre** :
 - **Coût 2,5 milliards F CFA (Subvention)**
 - **Période 2022 - 2024**



6.5 Stratégies de mobilisation des ressources

- Coût global du PAAEDC : 500,3 milliards FCFA
- 762,7 millions d'euros
- Création d'un cadre national financier adapté :
 - ✓ *Fonds PAAEDC – Autres guichets financiers*
 - ✓ *Garantir la Coordination, la mutualisation, la traçabilité, l'allocation efficace ainsi que la reddition à temps opportun*
- Partenariat technique et financier tant bilatéral que multilatéral : Accès renforcé aux financement
- Définition de nouveaux mécanismes et instruments économiques et financiers plus efficaces et durables



7. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PAAEDC

5.1. Arrangement institutionnel



- **Comité de Pilotage (COFIL)**
 - ✓ **Garant du PAAEDC**
 - ✓ Définition des orientations stratégiques
- **Cadre Permanent de Concertation (CPC) :**
 - Garant du plan climat et énergie, Appréciation des programmes d'emploi et déclarations d'exécution
 - Départements sectoriels, Organisations de la société civile, Secteur privé et partenaires au développement,
 - Communautés bénéficiaires
- **Secrétariat Exécutif du Plan Energie et Climat (SEEC) :**
 - ✓ *Bras technique du CPC et interface de la ville de Bangui avec ses partenaires techniques et financiers: Assiste les porteurs, Mobilise les ressources, met en œuvre et évalue les activités du plan énergie et climat.*
 - ✓ *Constitué d'experts recrutés et mandatés pour la mise en œuvre du plan.*
- **Comité Local :**
 - Cadre d'échange et de suivi de la mise en œuvre des activités au niveau local
 - Constitués des représentants des sensibilités économiques et sociales exerçant dans la localité et placés sous la conduite du conseil municipal



8. CADRE DE MONITORING ET DE SUIVI EVALUATION DU PAAEDC

répondant aux exigences :

- De la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne
- Des autres partenaires au développement



- **Responsable** : Secrétariat exécutif appuyé des organisations de la société civile intégrées dans les comités locaux



- **Méthodologie** et choix des indicateurs de performances :
 - ✓ *Guidebook de la CoMSSA*
 - ✓ *Cadre mondial d'indicateurs de la Commission Statistiques des Nations-Unies relatifs au programme de développement durable à l'horizon 2030*

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DU PAAEDC



- **Réalisme** des mesures envisagées,
- Sa mise en œuvre **collaborative**
- Soutenue par **l'innovation** et **la flexibilité partenariale** de ses acteurs,
Son caractère **transformationnel** du service public et de la citoyenneté
- Sa capacité de **duplication**



Singuila !

Présenté par le Maire de la Ville de BANGUI,
Président de l'Association des Maires de
Centrafrique (AMCA)

Mr Emile-Gros-Raymond NAKOMBO

Mairie de BANGUI, rue Valéry Giscard d'Estaing,

BP : 789; Tél. WhatsApp: +(236)70.72.69.69

E-mail : nergos1@gmail.com

Mr Dieudonné AYENGANDOMA

Coordonnateur des Projets

Tél./Whatsapp: +236 75676676

E-mail: ayendie@gmail.com

BANGUI - République Centrafricaine